

# Contre la précarité:

# Imposons UN SALAIRE SOCIAL pour la jeunesse!!

Engagée depuis des semaines dans la lutte contre la précarité, la jeunesse est en lutte pour son avenir. Au delà de la lutte contre le Loi sur l'égalité des chance, le CPE, le CNE, c'est une lutte offensive qu'il faut maintenant mener. Aujourd'hui, au coté des salarié-es, des chomeurs/euses, des précaires, c'est la grève générale qu'il faut construire. Et c'est maintenant qu'il faut débattre de propositions alternatives, de propositions porteuses de changements, de rupture avec ce model social invivable. SUD Etudiant propose et entend soumettre au débat sa proposition de Salaire Social pour la jeunesse.

## TROIS EXIGENCES POUR UNE REVENDICATION PORTEUSE D'ALTERNATIVES:

### L'autonomie de la jeunesse

Le salaire social répond à la nécessaire autonomie de la jeunesse, le besoin d'une émancipation de son statut d'adolescent, émancipation qui ne pourra se faire sans indépendance financière. Elle apporterait de la même manière un statut à l'étudiant-es.

### Le droit d'étudier décemment

Il apporte à l'étudiant-e les moyens de se consacrer entièrement à son statut de jeune travailleur/euse intellectuel-le, sans avoir à travailler parallèlement, ce qui est facteur important de réussite dans ses études.

### Une autre répartition des richesses

Enfin il répond à l'impératif besoin d'une autre répartition des richesses, par la socialisation du salaire, dans un effort de solidarité, au détriment d'un assistanat trop souvent donné comme horizon indépassable.

## LA REVENDICATION DU SALAIRE SOCIAL REPOSE SUR TROIS CONSTATS:

### Une nécessaire remise à plat du système d'aide sociale et des aides fiscales.

En effet, le système d'aide sociale tel qu'il est conçu actuellement repose sur un principe d'assistantat qui de plus ne répond pas aux réalités estudiantines.

- Pour les bourses, les échelons ne sont pas assez étendus et les montants ne permettent pas de vivre, le plus haut échelon ne dépassant pas les 450 Euros par mois... De plus, ce système, qui se base sur les revenus des parents, ne permet pas une émancipation individuelle et laisse les étudiant-es trop souvent sous la tutelle financière de leurs parents.

- Le système d'aide au logement, ALS, APL, qui lui ne tient pas compte du revenu des

parents est tout aussi perverse, il favorise les plus aisé-es : basé sur les revenus personnels, le prix du logement et sa superficie. Il est aisé de comprendre qu'il favorise ceux et celles qui ne travaillent pas (donc n'ont pas de revenus), et qui ont les moyens de se payer un appartement spacieux et cher. Plus on est riche, plus on touche d'aides au logement.

- En outre, le système capitaliste, dans sa volonté individualisante, a parfaitement compris les carences du système et s'engouffre dans la brèche en proposant aux étudiant-es des prêts « avantageux » (sic), transformant ce qui relevait auparavant d'un semblant de solidarité collective par une assurance individuelle, endettant avant même son entrée dans la vie « active » l'étudiant-e.

**SUD**  
Solidaires  
étudiant

Fédération SUD Etudiant - 25-27 Rue des Envièrges - 75020 Paris  
sud-etudiant@sud-etudiant.org - www.sud-etudiant.org

• Du point de vue de la fiscalité, concernant l'abattement d'une demi part fiscale : le principe est de payer moins d'impôts lorsque l'on a un ou plusieurs enfants scolarisés dans le supérieur, mesure qui favorise ceux et celles qui payent plus d'impôts. Le salaire socialisé ne pourra ainsi s'appliquer qu'aux étudiant-es se déclarant fiscalement indépendant-es ( non abattement de la demi part pour leurs parents) afin que les plus aisé-es d'entre nous ne puissent gagner sur les deux tableaux.

Il est donc urgent d'effectuer une remise à plat complète du système d'aides sociales, la suppression de bon nombre de mesures et le remplacement de celles-ci devra permettre l'égalité financière devant les études et **faire en sorte que les études deviennent un droit collectif garanti par un statut et des droits communs et non pas un droit individuel réservé à une élite sociale.**

**La revendication d'un salaire socialisé devra permettre à tou-ttes de pouvoir vivre**, et non survivre comme c'est le cas actuellement. Celui-ci devra suivre l'évolution du coût de la vie et devra être le même pour tou-ttes. N'ayant dans notre société d'autre base de comparaison que le SMIC, le salaire social versé aux étudiant-es ne pourra être inférieur à cette base.

#### CONCRÈTEMENT, COMMENT ON FAIT ?

• La mise en place du salaire socialisé étudiant passera par la mise en place d'une « caisse formation », alimentée par les cotisations sociales (prélevées sur les seules richesses produites par les salarié-es). Ces caisses seront administrées par des représentant-es étudiant-es et salarié-es.

• La question de l'irréalité financière n'est pas pertinente. En effet, si l'on observe la répartition des richesses produites entre le salariat et le patronat, le patronat a repris 10% du PIB depuis le début des années 1980. Le salaire socialisé sur la base du SMIC

**Le salaire social est basé sur le principe de la socialisation du salaire**, principe déjà utilisé pour certains temps hors travail comme la retraite, l'assurance maladie, l'assurance-chômage. Le principe est simple, il est basé sur le prélèvement d'une partie de la richesse produite par le/la salarié-e pour assurer notre bien-être dans les moments de nos vies ou nous ne vendons pas notre force de travail (chômage, maladie, retraite). Ce prélèvement, les cotisations sociales (aujourd'hui artificiellement divisées en cotisations salariales et patronales, alors que celles-ci proviennent de la richesse produite par le/la salarié-e et uniquement lui/elle), est affecté à une caisse de répartition qui redistribue. Ces caisses sont théoriquement gérées par les salariées eux/elles même (ce qui n'est plus le cas aujourd'hui), avec un système d'élections. Ce système permet de sortir du cadre étatique, reproducteur des inégalités sociales et de permettre à la société de gérer collectivement sa solidarité.

En plus des raisons évoquées plus haut, les étudiant-es, en tant que futur-es travailleuses/eurs ont DROIT à une part de salaire socialisé. De plus, en plus du fait que celles/ceux-ci seront -malheureusement-productrices/teurs de richesses, ils/elles sont dans leur statut d'étudiant-es aussi « producteurs/trices de richesse » intellectuelles, culturelles, pédagogique, etc

pour 2 millions d'étudiant-es correspondrait à 22 milliard d'euros, soit 1,6% du PIB, ce qui est minimal face à la part reprise par le patronat et nous permettrait de voir plus loin. De plus, les exonérations de charges patronales financées par le ministère du travail représentent quelques 18 Milliards d'euros.

• En tant que syndicat étudiant, nous revendiquons le versement de ce pré-salaire pour l'ensemble des individus en formation, à partir de 16 ans, se déclarant fiscalement indépendant-es.

Par ailleurs, pour SUD Etudiant, qui ne peut rester cloîtrer aux seules réalités estudiantines, se doit d'avoir un positionnement sur la jeunesse en particulier et sur l'ensemble de la population. Pour la jeunesse, qui n'est pas forcément salariée, nous revendiquons à court terme l'élargissement du RMI, aujourd'hui accessible à partir de 25 ans, à toutes personne ayant plus de 16 ans. Ceci dans l'optique d'une redéfinition du rapport au travail, et à terme d'une socialisation du salaire afin de garantir le bien être lors de tous les temps hors travail.

**Grève générale!**  
**Contre la précarité!**  
**Pour un Salaire Social!**